ABC CONDUITE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 €uros
Siège social : 110 Bd de Vitré
35700 RENNES

RCS RENNES 913 153 557

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre, à dix heures, au siège social

Madame Magali PINSARD**,** demeurant 3 Chemins à SAINT-AUBIN D'AUBIGNE (35250)

Propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 €uros composant le capital social de la société ABC CONDUITE.

Associée unique de ladite société.

A PRIS LA DECISION SUIVANTE RELATIVE A :

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

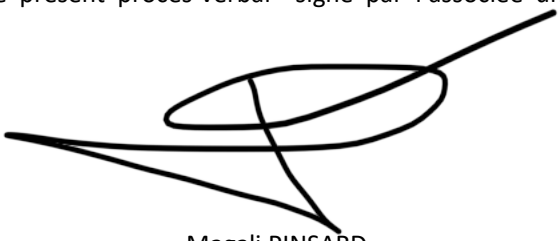
L'associée unique, après avoir constaté que la société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2024 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes, décide de nommer le Cabinet ALTONEO AUDIT sis 2 rue du Bordage – Bat D – 35510 CESSON SEVIGNE pris en la personne de Monsieur David LE MOING, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associée Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Le cabinet ALTONEO AUDIT a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies de d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et reproduit sur le registre des décisions.



Magali PINSARD
Associée unique